

Dossier de presse

Le Département des Landes s'engage pour le Numérique du quotidien

Avec le soutien du Secrétariat d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

Vendredi 26 février 2021

Un an et demi après le lancement de la démarche d'inclusion numérique à l'échelle des Landes, initiée par le Département et confiée à l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI), une nouvelle étape décisive a lieu ce 26 février 2021 avec :

la signature de l'accord préalable de principe du soutien financier de l'État en faveur du déploiement de 30 « Conseillers Numériques France Services » dans le département des Landes, entre l'État, représenté par **Cédric O**, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques – le Département des Landes, représenté par son président **Xavier Fortinon** et l'ALPI représentée par sa présidente **Magali Valiorgue**.

L'État est au côté du Département des Landes pour concrétiser une ambition conjointe de former plus de Landais à utiliser les outils numériques dans leur quotidien.



30 CONSEILLERS NUMÉRIQUES FRANCE SERVICES DÉPLOYÉS

L'État, au travers du dispositif des **Conseillers numériques**, vise à apporter à la population une réponse de proximité aux problématiques de fragilité numérique. Dans le cadre du Plan France Relance, il assure la prise en charge de la formation des conseillers recrutés et leur salaire à hauteur de 50 000 € pour deux ans. Soit pour les trente conseillers déployés dans les Landes, un financement de 1,5 M€.

Le déploiement de ce dispositif dans le département apparaît comme une opportunité de soutenir et renforcer les démarches déjà engagées par les collectivités ou le secteur associatif, en s'inscrivant pleinement dans le cadre de la stratégie.

ACCORD POUR UNE RÉPARTITION CONCERTÉE

Cet accord doit garantir une répartition efficiente et concertée des conseillers numériques en visant à assurer :

- **une bonne couverture territoriale** (essentielle dans un département rural avec des densités de population très disparates),
- **une réponse à destination de tous les publics** (personnes en grande précarité, personnes âgées, scolaires, actifs...).

DES OUTILS POUR LES PUBLICS EN FRAGILITÉ NUMÉRIQUE

Concrètement rattachés aux structures adhérentes au réseau - une soixantaine de lieux d'accueil sont déjà adhérents - ces conseillers interviendront en soutien de la population dans leurs démarches numériques quotidiennes, en privilégiant l'autonomisation des personnes, par l'initiation et la formation. Ils s'appuieront pour cette mission sur les outils et moyens mis à disposition par le réseau départemental d'inclusion numérique : le **service de messagerie électronique** dédié aux personnes en difficulté numérique et la **dotation d'ordinateurs portables reconditionnés** pour les personnes engagées dans un parcours de formation.

LABELLISATION #APTC DES LIEUX D'ACCUEIL

Le dispositif du Pass numérique #APTC, cofinancé à plus de 50 % par l'État (soit une subvention de 11 700 €), participe de la sécurisation financière des lieux de médiation numérique. Les usagers porteurs d'un chèque remis par une structure prescriptive vont pouvoir faire valoir ces chèques auprès d'un lieu de médiation numérique (tiers-lieux, Ateliers Multiservices Informatique, médiathèque) pour bénéficier d'un service numérique. Ce faisant, ils contribuent à la rémunération de ces lieux et à la prise en charge du phénomène de fragilité numérique par les structures qui dématérialisent.



2000 ORDINATEURS PORTABLES RECONDITIONNÉS MIS À DISPOSITION

L'objectif est de permettre aux personnes n'ayant pas les ressources pour acquérir un ordinateur, de bénéficier de la dotation gracieuse d'un ordinateur reconditionné dans le cadre d'un parcours d'initiation aux usages numériques, auprès des membres du réseau d'inclusion. Sur prescription d'un travailleur d'une structure d'accompagnement social (services sociaux du Département, CCAS ou CIAS, etc.) les personnes se rendront dans un lieu de médiation numérique pour y suivre une formation et obtenir leur ordinateur.

En effet, si les taux d'équipements des ménages en matériels numériques (tablette, smartphones) sont croissants, l'équipement en ordinateur est plutôt en baisse. Pour les publics vulnérables, l'exclusion numérique peut venir aussi bien des usages que des coûts d'équipement et de connexion.

Déployés dans un premier temps dans les collèges landais, dans le cadre de l'opération « Un collégien, un ordinateur portable », ils ont ensuite été utilisés par les élèves des écoles landaises. Afin de leur offrir une nouvelle vie, l'ALPI les remet à jour, les dote de logiciels de bureautique et de sécurisation, et permet l'accès à internet. Cette démarche s'inscrit ainsi dans une logique de lutte contre le gaspillage et de préservation de l'environnement.



La Smalah, association citoyenne de développement local basée à Saint-Julien-en-Born a été la première à bénéficier de ce dispositif. Des ordinateurs ont été donnés à 12 jeunes Landais sans diplôme et/ou sans emploi, qui suivent la formation Numérique et Territoire.

Ce tiers-lieu est également labellisé par l'Etat « Fabrique de Territoire » et reçoit à ce titre une subvention de 150 000 € sur 3 ans.

» Une vidéo réalisée dans le cadre de la web-série *Hyperliens* permet de découvrir cette belle initiative : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/la-smalah-reinventer-la-vie-locale-352>

LANDESMAIL.FR : UN SERVICE DE MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE ADAPTÉ À L'ASSISTANCE NUMÉRIQUE

Les aidants, travailleurs sociaux ou agents des collectivités qui interviennent auprès des usagers en difficulté, notamment dans les démarches d'accès aux droits, sont régulièrement confrontés à l'obligation de leur créer une adresse électronique, voire de la gérer. Cette situation pose des problèmes de gestion des données d'authentification, de confidentialité des correspondances, mais aussi du choix, par les aidants, d'un service marchand pour le compte des usagers.

L'ALPI, dans le cadre du Réseau Départemental d'Inclusion Numérique, offre la possibilité aux aidants de créer une adresse électronique au sein d'une interface adaptée, ne les contraignant pas à avoir accès aux données d'identification de l'utilisateur (mot de passe notamment).

Le service répond aux besoins essentiels des usagers dans le cadre de démarches dématérialisées, à savoir : une messagerie électronique conforme aux standards en termes de **sécurité**, de fiabilité et de disponibilité, associée à un espace de **stockage en ligne** (« **cloud** ») permettant de conserver des documents numériques utiles à l'usager.

Il propose une interface simple adaptée aux problématiques de langue, d'illettrisme et de la méconnaissance des usages numériques.

Enfin, le service garantit aux aidants et aux usagers un **cadre éthique** au sein duquel les données de l'utilisateur ne font l'objet d'aucune utilisation marchande ou stratégique.

Le service est un levier de la montée en compétence de l'usager, mobilisé par les médiateurs notamment dans le cadre de parcours vers l'autonomie numérique, et peut être envisagé comme une étape vers l'indépendance numérique.

La messagerie est actuellement en phase de test chez quelques acteurs du réseau.

EXPRESSIONS

On peut se réjouir de la mobilisation des Landes aux côtés de l'Etat pour déployer des Conseillers numériques. Ce sont déjà 410 postes qui ont été actés par 13 territoires. En cohérence avec la confiance qui s'est nouée depuis près de 3 ans entre l'Etat et les territoires sur l'inclusion numérique, nous concrétisons cette initiative main dans la main. Nous attendons avec impatience le projet landais finalisé pour concrétiser cette initiative sur le terrain.

Cédric O

Depuis le plan informatique pour tous en 1984 et la création de l'Agence Landaise pour l'Informatique, avec le déploiement d'ordinateurs portables dans tous les collèges landais, le Département a toujours fait de l'inclusion numérique une priorité. Au moment où notre collectivité s'est engagée dans un vaste plan d'aménagement numérique du territoire, ce partenariat avec l'Etat pour déployer des Conseillers numériques marque une étape importante pour faciliter l'accès aux droits et plus généralement aux ressources d'internet.

Xavier Fortinon

Département des Landes
23, rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex
Tél. : 05 58 05 40 40

Contact presse :

> Mathilde Charon-Burnel
Tél. : 05 58 05 40 32
Port. : 06 72 56 12 82
Mél. : presse@landes.fr

landes.fr

**Retrouvez l'actualité du réseau départemental
d'inclusion numérique sur pin40.fr**

Les Landes, le Département XL